

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

Nombre de membres en exercice 15
Qui ont pris part à la délibération 13
Nombre de suffrages exprimés 15

Date de la convocation : 01/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX**

SEANCE DU 03 JUIN 2026

L'an deux mil-vingt-six et trois juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Nadine BARTHE

Présents : Nadine BARTHE, Jessica HUTCHINSON, Paxkal BORDAGARAY, Henri CAZALETs, Serge CORRE, Noémie GALVEZ, Françoise HIVERT, Cyril LAVAUZELLE, Marc PEZIER, François PIERAGNOLO, Anne FAIMALI, Natacha LEMBEYE, Tiphaine ROUGIER.

Absents : Néant

Excusés : Olivier LE CUNF – Marjorie CHOPIN

Secrétaire : Henri CAZALETs

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Mr Olivier LE CUNF donne pouvoir à Mme Nadine BARTHE.

Mme Marjorie CHOPIN donne pouvoir à Mr Henri CAZALETs.

**OBJET : REDEVANCE ELECTRICITE FOOD TRUCK (salon ENERZEN)
Délibération n° 10-06-2026**

Mme le Maire expose au conseil municipal que 2 food truck seront présents lors du salon commercial ENERZEN en date du 07 juin 2026, et devront se brancher.

Elle propose de facturer au salon ENERZEN la somme de 30 € pour la journée par food truck, soit la somme de 60 € au total.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Nadine BARTHE

